

Comment FASE fonctionne-t-il ?

FASE est animé par **un comité de pilotage** constitué des représentants des entreprises ou organisations membres de son conseil d'administration : CAPEB, EDF, ENEDIS, FFIE, GROUPAMA SA, l'Union Sociale pour l'Habitat, SNCF Mobilités.

Le comité analyse les propositions qui lui sont envoyées sur le site www.securite-electrique.fr pour valider la pertinence du financement de ces actions par FASE.

Reconnaissance fiscale des contributeurs

Créé pour une durée illimitée, le fonds de dotation FASE peut recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature apportés à titre gratuit et irrévocable.

Il les affecte au financement et à la réalisation de missions d'intérêt général, de façon directe ou par des organismes, sans but lucratif.

Système fiscal attaché aux dons :

La participation à un fonds de dotation permet aux contributeurs de bénéficier d'une déductibilité fiscale :

Entreprises : déduction sur l'IS de 60% du montant du don (limitée à 0,5% du chiffre d'affaires).

Particuliers : déduction sur l'IRPP de 66% du montant du don (limitée à 20% des revenus).

Le mécénat de compétences permet aussi de déduire de l'impôt sur les sociétés 60% des frais engagés.

L'électricité n'est pas dangereuse mais son usage peut l'être. Vous aussi devenez Partenaire FASE !



FASE

Fonds d'Action pour la Sécurité Électrique

Donnons-nous les moyens d'améliorer la sécurité électrique.

Et rejoignez nous sur www.securite-electrique.fr
Ou contactez-nous : contact@securite-electrique.fr

FASE • 21, rue Ampère 75017 Paris



Pourquoi un Fonds d'Action pour la Sécurité Électrique ?

Notre monde est de plus en plus électro-dépendant.

Et d'après l'Observatoire National de la Sécurité Electrique (ONSE), on évalue aujourd'hui en France à :

19 millions le nombre de logements présentant des points d'insécurité électrique,

3 000 le nombre de **victimes d'électrisation**, par an, et à **40 le nombre de décès**,

50 000 le nombre d'**incendies** d'origine électrique chaque année. Ce qui en fait la **1^{re} cause d'incendies domestiques**.

Les principales causes identifiées sont :

Les normes et réglementations en vigueur insuffisamment respectées.

La vétusté et le mauvais usage des installations.

La surcharge fréquente des circuits d'alimentation.

Les contrefaçons et matériels non conformes installés.

Quelques acteurs agissent déjà dans le domaine de la sécurité électrique, mais il faut renforcer leurs actions...

Devenez Partenaire FASE !

Si vous aussi **vous croyez en la nécessité de faire progresser la sécurité électrique** et si vous souhaitez vous engager dans des actions d'utilité publique, **rejoignez FASE** :

- **En proposant des projets,**
- **En finançant tout ou partie d'un projet porté par FASE,**
- **En participant à la réalisation d'un projet.**

Les avantages de FASE

En devenant partenaire de FASE vous pourrez :

Valoriser vos compétences professionnelles et votre engagement social (RSE) auprès des décideurs.

Bénéficier de la communication portée par le site www.securite-electrique.fr qui met en avant les opérations engagées.

Créer de l'information que vous pourrez diffuser dans votre communication locale en utilisant le label Partenaire FASE.

La mission de FASE

Le Fonds d'Action pour la Sécurité Électrique a pour mission d'engager toutes actions dans le domaine de la sécurité électrique ayant un caractère d'intérêt général, avec pour objectifs :

- **L'information et la sensibilisation** vers les publics professionnels, les propriétaires bailleurs ainsi que le grand public et notamment les jeunes scolaires.
- **La formation**, notamment des jeunes professionnels, aux meilleures pratiques.
- **Le mécénat**, y compris le mécénat de compétences. En particulier pour la rénovation électrique des bâtiments à vocation sociale, ou les établissements recevant du public et des travailleurs.

Exemples d'actions déjà portées par FASE :

Réalisation du **Serious game VINZ et LOU** destiné aux enfants d'école primaire pour les sensibiliser aux risques électriques domestiques.

Rénovation d'installations électriques dans des logements à caractère social.

Réalisation d'une **brochure** à destination des locataires de logements sociaux sur les bonnes pratiques en matière de sécurité électrique.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.securite-electrique.fr